



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION  
DU MASTER  
FINANCE**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;  
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

## CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

### REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

#### Mention Finance : Tableau de structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionalisation	Parcours ouverts à la formation continue	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
Gestion financière et fiscalité (GFF)	M1F40Q	M1	x									x	
Ingénierie financière (Ingéfi)	M1F40R	M1	x					x	ESCP Europe			x	
Finance et asset management (FAM)	M1F40T	M1	x									x	
Finance de marché et gestion des risques (FMGR)	M1F40U	M1	x					x	ESCP Europe			x	
Trésorerie	M1F40S	M1	x						CFA Formasup Paris	x		x	
Gestion financière et fiscalité (GFF)	MPF50C	M2	x										Gestion financière et fiscalité (GFF)
Ingénierie financière (Ingéfi)	MPF50D	M2	x					x	ESCP Europe				Ingénierie financière (Ingéfi)
Finance et asset management (FAM)	MIF501	M2	x										Finance et asset management (FAM)
Finance de marché et gestion des risques (FMGR)	MIF502	M2	x					x	ESCP Europe				Finance de marché et gestion des risques (FMGR)
Trésorerie	MPF50E	M2	x						CFA Formasup Paris	x			Trésorerie
Droit et finance		M1	x	x								x	
Droit et finance		M2	x	x									Droit et finance
Magistère de Finance	M1F407	M1	x										Magistère de Finance
Magistère de Finance		M2	x										Magistère de Finance
Management financier		M1	x						x			x	
Management financier		M2	x						x				
Management financier (cours du soir)		M2	x								x		240 ECTS validées au moins ou VAP
Management financier (journées bloquées)		M2	x								x		240 ECTS validées au moins ou VAP
Management financier - formation délocalisée		M2	x		x		x	x	AIM Maurice		x		240 ECTS validées au moins ou VAP
Management financier - parcours IFG		M2	x				x	x	IFG		x		240 ECTS validées au moins ou VAP
Banque		M1	x							x		x	
Banque		M2	x							x			

## CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

**Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)**  
**Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique**

### 1. Modalités d'accès

Pas de disposition particulière pour l'accès au niveau M1 des parcours en formation initiale, sauf pour le parcours magistère (accès après validation de la première année du magistère de finance).

L'accès au niveau M2 d'un parcours se fait de droit après validation du niveau M1 du même parcours (parcours M1/M2 tubulaires).

Dispositions propres au parcours Trésorerie d'Entreprise (formation en alternance) : Attestation du DELF/DALF ou TCF niveau C1 (pour les candidatures d'étudiants étrangers). Disposer, en vue de l'inscription définitive, d'un contrat d'apprentissage sur une période de 24 mois pour l'accès en M1, de 12 mois pour l'accès en M2, compatible avec les contraintes de l'alternance.

Dispositions propres aux parcours en apprentissage (IAE)

En M1 l'accès est conditionné :

- Au passage avec succès d'une épreuve dont le format est arrêté chaque année par le directeur de l'IAE.
- Au passage du test score IAE Message
- Au passage avec succès d'un entretien avec un jury.
- A la signature d'un contrat d'apprentissage couvrant la période M1/M2 selon les délais définis par la réglementation en vigueur.

En M2 l'accès est conditionné :

- A la validation du M1 ou pour les titulaires d'un autre M1 après un entretien de sélection.
- Au passage avec succès d'une épreuve dont le format est arrêté chaque année par le directeur de l'IAE.
- A la signature d'un contrat d'apprentissage couvrant le M2 selon les délais définis par la réglementation en vigueur.

Dispositions propres aux parcours en formation continue (IAE)

En M2 les conditions requises sont :

- Être titulaire de 240 Ects ou une validation des acquis professionnels (VAP).
- Une expérience professionnelle d'au moins trois ans (hors stage et contrat d'alternance)
- Au passage avec succès d'un entretien avec un jury.

## 2. Langues d'enseignement

Langue principale d'enseignement : Français

Langue secondaire d'enseignement : Anglais

## 3. Organisation des examens

Dispositions spécifiques aux M1 en formation initiale (parcours FAM, FMGR, Ingéfi, GFF, magistère, double Master Droit-Finance) : durant les périodes d'examen du calendrier universitaire.

Dispositions relatives aux M2, parcours en formation initiale (FAM, FMGR, Ingéfi, GFF, magistère, double master droit – finance) : les parcours sont libres du calendrier d'organisation des examens. Les examens peuvent être regroupés durant une période ou bien organisés de manière continue durant le semestre. Dispositions spécifiques au parcours Trésorerie d'Entreprise (M1 et M2) : le parcours est libre du calendrier d'organisation des examens. Les examens peuvent être regroupés durant une période ou bien organisés de manière continue durant le semestre.

Dispositions relatives aux parcours en apprentissage et en formation continue (IAE) : Les examens sont organisés tout au long de l'année, après la fin de chaque UE.

## 4. Organisation des sessions d'examen

Dispositions spécifiques aux M1 en formation initiale (parcours FAM, FMGR, Ingéfi, GFF, magistère, double master droit – finance) : Session 1 – Session 2

Dispositions spécifiques aux M2, parcours FAM, FMGR, Ingéfi, GFF, magistère, double master droit – finance) : Session unique. Sur décision du responsable de la formation, des épreuves de rattrapage peuvent être organisées.

Dispositions spécifiques au M2, parcours « double master droit-finance) : Les matières portées par l'EDS sont susceptibles d'être soumises au contrôle continu, conformément au RE de la mention Droit bancaire et financier. Il s'agit de : Droit international privé, Droit bancaire et instruments de crédit, Principes de la fiscalité des entreprises, EU substantive law, Comparative law, Droit des sûretés, Entreprises en difficulté, Gouvernance et responsabilité des sociétés, Fiscalité des groupes de sociétés, Common Law.

Dispositions spécifiques au parcours Trésorerie (M1 et M2) : Session unique. Sur décision du responsable de la formation, des épreuves de rattrapage peuvent être organisées. Compte-tenu des spécificités des cours et de leur organisation, l'assiduité à tous les enseignements est obligatoire en M1 et en M2. Les étudiants n'ayant pas au moins suivi 75% des heures d'enseignement dans une matière ne peuvent se présenter qu'à une épreuve de rattrapage. Des dérogations à la règle précédente peuvent être accordées par le responsable du parcours, sur présentations de justificatifs.

## CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Dispositions spécifiques aux parcours en apprentissage et en formation continue (IAE) : Session 1 et session 2 ou session unique. En cas de session unique le responsable de la formation peut prévoir des épreuves de rattrapage.

### 5. Nature des stages

Dispositions spécifiques aux M1 en formation initiale (parcours FAM, FMGR, Ingéfi, GFF, magistère, double master droit – finance) : Stage facultatif

Dispositions spécifiques au M2 FMGR, FAM, Ingéfi, GFF et au M2 Magistère de Finance : Stage obligatoire d'une durée minimum de 4 mois.

Disposition spécifique au M2 « double Master Droit-Finance » : Stage obligatoire d'une durée minimum de 3 mois.

Dispositions spécifiques aux parcours en apprentissage et en formation continue (IAE) : Stage facultatif

### 6. Notation des épreuves

Dispositions spécifiques aux M1 en formation initiale (parcours FAM, FMGR, Ingéfi, GFF, magistère, double master droit – finance) :

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : Matières non notées de l'UE transversale du S1 (« professionnalisation », « grands enjeux du management », « cours de méthodologie ») et du S2 (« grands enjeux du management », « outils, IA et management »). La validation est obtenue par assiduité à ces matières, selon les modalités de l'article 6 des dispositions générales relatives aux modalités du contrôle des connaissances.
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : non
- Pour les matières notées, la meilleure des notes de la Session 1 et de la Session 2 est retenue.

Dispositions spécifiques au M1 « double master droit- finance » :

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : cours « méthodologie de la recherche et documentation juridique » (UE de professionnalisation).
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : non

Dispositions spécifiques aux M2 en formation initiale (parcours FAM, FMGR, Ingéfi, GFF, magistère, double master droit – finance) :

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : Oui, « stage » pour les parcours Ingéfi, GFF, FAM, FMGR et magistère et « certification AMF » (FAM)
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : non

Dispositions spécifiques au parcours Trésorerie d'Entreprise :

## CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : oui. L'UE 6 (Anglais) au S1 et au S2 du M1 est obtenue par validation.

Dispositions spécifiques aux parcours en apprentissage et en formation continue (IAE) :

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : oui
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : oui

### 7. Dispositions spécifiques de validation

Dispositions spécifiques aux M1 en formation initiale (parcours FAM, FMGR, Ingéfi, GFF) :

- Notes minimales de 10/20 pour les UE composées de matières obligatoires, soit l'UE 1 du semestre 1 (gestion financière) et l'UE 1 du semestre 2 (techniques financières).

Dispositions spécifiques au M1, parcours « double Master Droit-Finance » :

- Notes minimales de 10/20 pour chacune des deux UE fondamentales (Droit et Finance), à chaque semestre, pour le parcours « double Master Droit-Finance ».

Dispositions spécifiques en M2, parcours double master droit – finance :

- Notes minimales (UE notées) : Oui, note minimale de 10/20 pour les UE fondamentales de droit et de finance (UE1 et UE2 du premier et du second semestre).

Disposition spécifique au M2 parcours FMGR :

- Note minimale de 10/20 au regroupement des UE 1 et 2 de chaque semestre, à savoir UE « Outils et méthodes pour la finance de marché » et UE « Marchés et instruments financiers » pour le semestre 1, UE « Méthodes avancées de modélisation financière » et UE « Spécialisation professionnelle » pour le semestre 2.

Disposition relative au M2 parcours Magistère de Finance :

- Note minimale de 10/20 au regroupement des trois UE, hors UE mémoire et expérience professionnelle.

Dispositions relatives au parcours Trésorerie :

- Notes minimales de 10/20 pour toutes les UE en M1 et en M2. Toutefois, le jury peut déclarer admis tout candidat dont la moyenne générale est supérieure à 10/20 mais qui n'aurait pas obtenu la moyenne dans une des unités d'enseignement après l'épreuve de rattrapage.

Dispositions relatives aux parcours en apprentissage et en formation continue (IAE) :

- Note minimale de 10/20 pour toutes les UE en M1 et M2. En cas de session de rattrapage, seule la note de l'examen de rattrapage est conservée (écrit ou oral), sans prise en compte de la note de contrôle continu de la session 1. La note finale de l'UE est la meilleure des deux notes (session 1 et session 2). Le jury peut attribuer des points de jury pour les seules UE dont la note est supérieure ou égale à 7 sur 20, hors mémoire (UE spécifique ou UE incluant le mémoire)
- Mention « validée », « non validée » ou « défaillant » obligatoire par matière non notée : oui
- Pas de bonification
- Une délibération partielle du jury est possible (note manquante pour une UE ou pour un étudiant).

## 8. Rubrique libre

Dispositions spécifiques aux parcours EMS :

Une césure peut être réalisée entre le M1 et le M2. Le projet de césure s'inscrit dans une perspective pédagogique et en cohérence avec l'organisation générale du parcours. La spécificité du parcours Trésorerie d'Entreprise (formation en alternance avec contrat de travail sur 24 mois) ne permet pas l'organisation d'une césure.

Examens : les cours dispensés en anglais donnent lieu à des examens dans la même langue.

Dispositions spécifiques aux parcours en apprentissage et en formation continue (IAE) :

- Pas de césure possible
- Le contrôle continu peut ne comprendre qu'une seule note (écrit ou oral).
- Les cours dispensés en anglais peuvent donner lieu à des examens dans la même langue.
- Il ne peut être toléré plus de 30 % d'absences par UE. Au-delà, l'étudiant sera automatiquement convoqué pour la deuxième session d'examen.
- Un report d'études peut être accordé par le Directeur de l'IAE à tout(e) étudiant(e) présentant une demande motivée. L'étudiant(e) dispose alors d'un délai d'un an pour pouvoir se réinscrire. Les UE et les notes acquises sont conservées durant la durée de l'interruption.
- Le redoublement d'une, ou plusieurs unités d'enseignement, ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du Directeur de l'IAE.

## **CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER**

Disposition spécifique aux parcours en apprentissage (IAE et parcours Trésorerie d'Entreprise) : Un étudiant qui n'aurait pas validé son M1 sera autorisé à continuer dans l'année supérieure, si une UE au plus n'est pas validée par semestre. Il repasse les UE non validées l'année suivante.

### **IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.

## CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

**Tableau, clauses spécifiques 1**

Parcours	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue	Examens		Stage		Notation
Intitulé du parcours/étape			Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)
Gestion financière et fiscalité (GFF)	M1F40Q	M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - Session 2	Facultatif		x
Ingénierie financière (Ingéfi)	M1F40R	M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - Session 2	Facultatif		x
Finance et asset management (FAM)	M1F40T	M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - Session 2	Facultatif		x
Finance de marché et gestion des risques (FMGR)	M1F40U	M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - Session 2	Facultatif		x
Trésorerie	M1F40S	M1	Français	Hors période d'examen	Session unique	Facultatif		x
Gestion financière et fiscalité (GFF)	MPF50C	M2	Français	Hors période d'examen	Session unique	Obligatoire	4 mois	x
Ingénierie financière (Ingéfi)	MPF50D	M2	Français	Hors période d'examen	Session unique	Obligatoire	4 mois	x
Finance et asset management (FAM)	MIF501	M2	Français	Hors période d'examen	Session unique	Obligatoire	4 mois	x
Finance de marché et gestion des risques (FMGR)	MIF502	M2	Français	Hors période d'examen	Session unique	Obligatoire	4 mois	x
Trésorerie	MPF50E	M2	Français	Hors période d'examen	Session unique	Pas de stage		
Droit et finance		M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - Session 2	Facultatif		x
Droit et finance		M2	Français	Hors période d'examen	Session unique	Obligatoire	3 mois	
Magistère de Finance	M1F407	M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - Session 2	Facultatif		x
Magistère de Finance		M2	Français	Français	Session unique	Obligatoire	4 mois	x
Management financier		M1	Français	Français	Mixte	Facultatif		x
Management financier		M2	Français	Français	Mixte	Facultatif		x
Management financier (cours du soir)		M2	Français	Français	Mixte	Facultatif		x
Management financier (journées bloquées)		M2	Français	Français	Mixte	Facultatif		x
Management financier - formation délocalisée		M2	Anglais	Français	Mixte	Facultatif		x
Management financier - parcours IIFG		M2	Français	Français	Mixte	Facultatif		x
Banque		M1	Français	Français	Mixte	Facultatif		x
Banque		M2	Français	Français	Mixte	Facultatif		x

**CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER**

**Tableau 2, clauses spécifiques de validation**

Parcours			Validation					
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupe ment U.E.)	
Gestion financière et fiscalité (GFF)	M1F40Q	M1		x	x			
Ingénierie financière (Ingéfi)	M1F40R	M1		x	x			
Finance et asset management (FAM)	M1F40T	M1		x	x			
Finance de marché et gestion des risques (FMGR)	M1F40U	M1		x	x			
Trésorerie	M1F40S	M1		x	x	x		
Gestion financière et fiscalité (GFF)	MPF50C	M2		x				
Ingénierie financière (Ingéfi)	MPF50D	M2		x				
Finance et asset management (FAM)	MIF501	M2		x				
Finance de marché et gestion des risques (FMGR)	MIF502	M2		x			x	
Trésorerie	MPF50E	M2			x			
Droit et finance		M1		x	x			
Droit et finance		M2			x			
Magistère de Finance	M1F407	M1		x	x			
Magistère de Finance		M2		x			x	
Management financier		M1		x	x	x		
Management financier		M2		x	x	x		
Management financier (cours du soir)		M2		x	x	x		
Management financier (journées bloquées)		M2		x	x	x		
Management financier - formation délocalisée		M2		x	x	x		
Management financier - parcours IFG		M2		x	x	x		
Banque		M1		x	x	x		
Banque		M2		x	x	x		